

OFFICIEL

# Bulletin officiel de Pôle emploi

n°41

15 juin 2016

## Sommaire chronologique

<b>Décision DSI n°2016-04 du 6 juin 2016</b> .....	<b>2</b>
Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information	
<b>Décision Gu n°2016-05 DS Agences du 13 juin 2016</b> .....	<b>15</b>
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane au sein des agences	
<b>Décision DG n°2016-64 du 14 juin 2016</b> .....	<b>20</b>
Composition et attributions des commissions paritaires nationales et locales	
<b>Décision DG n°2016-65 du 14 juin 2016</b> .....	<b>22</b>
Décision modifiant la décision n°2015-100 du 14 septembre 2015 relative à la prorogation du terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales	

## Décision DSI n°2016-04 du 6 juin 2016

# Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu, ensemble, la délibération n°2015-50 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi et la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-189 du 31 décembre 2015,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n°2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu la délibération n°2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

## Section I - Dispositions générales

### Article I - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3°) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

## Article II - Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1°) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2°) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3°) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
  - leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

## Article III - Délégués permanents

### § 1 Délégués permanents pour les actes visés aux articles I et II.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente :

- Madame Véronique Bolzoni, directrice de projet en charge de la transformation de la direction SI
- Monsieur Frédéric Brutin, directeur sites et pôles de compétences au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique,
- Monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction de l'ingénierie technique au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Franck Denié, directeur ad interim de la direction SI support et directeur en charge de la direction offre de service entreprises,
- Monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction des ressources humaines et des compétences, directeur ad interim en charge de la direction des ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences et directeur ad interim en charge de la direction achat, performance et gouvernance,
- Monsieur Didier Di Marco, directeur en charge de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Benedict Douillet, directeur en charge de la direction des opérations et services au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Fadi El Rostom, directeur ad interim de la direction SI cœur de métier et directeur en charge de la direction multicanal,
- Monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction déploiement et relation client et directeur ad interim en charge de la direction services et support de proximité au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Gaëlle Homps, directrice en charge de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Madame Christine Le Gac-Eymard, directrice en charge de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation

### § 2 Délégués permanents pour les actes visés à l'article I.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente :

Directeurs adjoints :

- Monsieur Jacques Bellegarde, directeur adjoint architecture d'entreprise et veille réglementaire au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Madame Brigitte Boutes-Longueville, directrice adjointe animation de l'évolution du SI au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Gilles Collet, directeur adjoint achat et moyens généraux au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Madame Caroline Comte, directrice adjointe usages et déploiement SI au sein de la direction déploiement et relation clients
- Monsieur Hubert Déchelette, directeur adjoint ad interim relation, fabricants et cohérence transverse, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Corinne Druesne, directrice adjointe fabrication fonction d'appui au sein de la direction fonctions d'appui
- Madame Cécile Huet, directrice adjointe internet au sein de la direction de la direction multicanal
- Monsieur Jean-Michel Kohl, directeur adjoint fabrication ODS entreprise, au sein de la direction offre de service entreprises,
- Monsieur Philippe Latapie, directeur adjoint fabrication statistiques et pilotage, au sein de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Michel Levaslot, directeur adjoint développement des compétences et des métiers au sein de la direction des ressources humaines de la direction ressources humaines et des compétences
- Monsieur Gilles Lavigne, directeur adjoint opérations au sein de direction des opérations et services
- Monsieur Laurent Mathis, directeur adjoint fabrication ODS DE au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Madame Laurence Roch, directrice adjointe de la performance au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Yves Ruellant, directeur adjoint multimédia au sein de la direction multicanal
- Madame Martine Varipatis, directrice adjointe engagement de services et solutions spécifiques de la direction services et support de proximité

Responsables de département :

- Monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département dématérialisation, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département intégration, qualification, recettes, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Didier Baccanelli, responsable du département offre de services techniques, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Pierre Barc, responsable du département inscription et suivi du retour à l'emploi, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie des infrastructures centralisées, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Alexandra Bohy, responsable du département installation et exploitation des environnements fabricants, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Arnaud Bonté-Buttin, responsable du département gouvernance et performance DSI, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Jean-Pierre Bordes, responsable du département coordination des projets et des versions au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Jean-François Bos, responsable du département gestion des ressources au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôle de compétences et site Aix-en-Provence, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Laurence Boutersky, responsable du département qualité et appui au pilotage au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Madame Anne Bouteyre responsable du département ressources humaines, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Christian Breus, responsable du département pilotage des missionnements, au sein de la direction ressources humaines et des compétences

- Monsieur Michel Brouant, responsable ad interim du département innovation et architecture technique, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Anne Carrière, responsable du département pôle de compétences et site Montpellier au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Patrice Cassa, responsable du département architecture d'entreprise et innovation au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support technique, au sein de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage et ressources, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département gestion des marchés et des fournisseurs, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Madame Hélène De Cossette, responsable du département animation du SI au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département relation client Nord au sein de la direction déploiement et relations clients
- Madame Nathalie Denizet, responsable du département poste informatique travailleur handicapé, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département paiement et support à l'organisation, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Dominique Delcour, responsable du département Pôle de compétences et sites Beaurains-Villeneuve d'Ascq-Rouen au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Patrick Dewaele, responsable du département support informatique régional nord, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Didier Di Marco, responsable ad interim du département AMOA transverse, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Jean-Luc Donio, responsable du département ingénierie environnement de travail, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département exploitation production, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Véronique Dufour, responsable du département site et pôle de compétences Oullins-Beaune au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Rémy Dugast, responsable du département pilotage et ressources, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Daniel Dupont, responsable du département intégration, qualification, recettes, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Pascal Durand, responsable du département relation client tiers au sein de la direction déploiement et relation clients
- Monsieur Majid Elyasmino, responsable du département moyens généraux, immobilier et sécurité, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Henri Fahr, responsable du département Est et DOM au sein de la direction déploiement et relation clients
- Monsieur Hubert Faucher, responsable du département AMOA transverse au sein de la direction statistiques et pilotage
- Madame Isabelle Favry responsable du département FSA au sein de la direction multicanal
- Monsieur Pascal Florentin, responsable du département AMOA réglementaire et conventionnelle au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Hervé Fonteneau, responsable de département MRQS au sein de la direction fonctions d'appui
- Madame Catherine Franz, responsable du département pôles de compétences et site Schiltigheim-Pont à Mousson au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Gilbert Frey, responsable du département fonctions solutions applicatives, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Olivier Galland, responsable du département infrastructures data center et sécurité opérationnelle, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Marylène Garcia, responsable du département relation client Méditerranée au sein de la direction déploiement et relations clients
- Monsieur Jean-Marc Gibot-Leclerc, responsable du département AMOA transverse, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs

- Monsieur Christian Giordano, responsable du département dispositifs d'accueil, au sein de la direction multicanal
- Monsieur François Girona, responsable du département Ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Bruno Guillard, responsable du département indemnisation, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Eric Hamon, responsable du département support technique, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Philippe Huchet, responsable du département support informatique régional sud-ouest, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Frank Lacoste, responsable du département support technique, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département métrologie, performance et supervision, au sein de la direction des opérations et services
- Monsieur Laurent Lambert, responsable du département déploiement des produits au sein de la direction déploiement et relation clients
- Monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité du SI, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique,
- Monsieur François Lampe, responsable du département post-production, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Philippe Langella, responsable du département pilotage et ressources, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage données sociales, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Philippe Latapie, responsable ad interim du département données, au sein de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Bruno Lebot, responsable ad interim du département support technique, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support informatique régional grand-ouest, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Didier Lux, responsable du département pôle des compétences et site Nantes- Caen, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Laurent Martinello, responsable du département partenaires, au sein de la direction ODS DE et actifs
- Madame Isabelle Martinez, responsable du département relation client centre-est au sein de la direction déploiement et relation clients
- Madame Marie-France Martinez, responsable du département communication interne au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Bernard Maury, responsable du département fonctionnement solutions applicatives, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Tahar Mezlef, responsable du département maîtrise des risques, qualité de service, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Jean-René Moine, responsable du département fonctionnement solutions applicatives, au sein de la direction statistiques et pilotage
- Madame Annie Monce, responsable du département relation client IDF et PES au sein de la direction déploiement et relations clients
- Monsieur Michael Mornet, responsable du département échanges dématérialisés avec les entreprises, au sein de la direction offre de service entreprises
- Madame Anne Gaëlle Morvan responsable du département IQR au sein de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Jean-Louis Munier, responsable du département relation client sud-ouest au sein de la direction déploiement et relations clients
- Monsieur Dominique Ollivier, responsable du département support technique, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Sacha Ombret, responsable du département intranet et services collaboratifs, au sein de la direction multicanal



- Monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie frameworks et bus, et responsable ad interim du département outils de productivité et agile, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Jean-Pierre Oudin responsable du département gestion des offres du ROME au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage et ressources, au sein de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Lionel Petiot, responsable du département optimisation de l'usage SI, au sein de la direction déploiement et relation clients
- Monsieur Lionel Petitjean, responsable du département pôles de compétences et site Gradignan au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Christophe Piquer, responsable du département produit entreprise au sein de la direction multicanal
- Monsieur Sylvain Poirier, responsable du département Ingénierie et Socles Logiciels au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Renaud Prat, responsable du département FSA, au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage et ressources, au sein de la direction offre des services entreprises
- Monsieur Alain Rigaud, responsable du département finances, au sein de la direction fonctions d'appui
- Madame Véronique Robert, responsable du département pôle de compétences et site Montreuil, au sein de la direction ressources humaines et des compétences Monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la performance, au sein de la production des services et de l'Ingénierie technique
- Monsieur Christophe Samson, responsable du département produit demandeurs d'emploi, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Christian Sancassiani, responsable du département sécurisation MEP et certification des changements, au sein de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Jean-Marie Schmitt, responsable du département gestion des services prescrits, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département développements des métiers au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Eliane Tchitchek, responsable du département support informatique régional Méditerranée, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Thierry Torne, responsable du département support informatique régional Ile de France, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Jean-Pierre Troutot, responsable du département pôle de compétence et site Orléans au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Martine Varipatis, responsable ad interim du département solutions spécifiques, et responsable ad interim du département engagements de service, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Valérie Vidal, responsable du département site Montreuil, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Pierre Videau, responsable du département AMOA transverse, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Laurent Vigne, responsable du département services, au sein de la direction statistiques et pilotage
- Monsieur Francis Wolff, responsable du département support informatique régional est, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Laurent Vrignaud, responsable du département pilotage des évolutions et du plan projets techniques, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Nadine Zanon, responsable du département compte entreprises, spectacles et AGS, au sein de la direction offre de service entreprises
- Madame Mylène Zerbib, responsable de département gestion des risques et contrôle interne, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support Informatique régional centre-est, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique

Responsables de pôle :

- Monsieur Jean Michel Abela, responsable de pôle support et administration, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Annabel Alberto, responsable du pôle support, au sein de la direction ODS DE et actifs.
- Madame Emilie Alvernhe Soulié, responsable du pôle appui juridique au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Philippe Amsellem, responsable du pôle FSA dispositif d'accueil, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Cherif Ankour, responsable du pôle support, au sein de la direction ODS DE et Actifs
- Monsieur Philippe Armand, responsable du pôle support, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Madame Isabelle Azinala, responsable du pôle solutions métrologie et supervision, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Bruno Belloc, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Francis Benard, responsable du pôle suivi des contrats de dématérialisation, au sein de la direction ODS E
- Monsieur Sylvain Bernut, responsable du pôle infrastructures d'hébergement, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Béatrice Béziat, responsable du pôle sécurité opérationnelle, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Samuel Borrell, responsable du pôle performance et ressource, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique (capacité et performance)
- Monsieur Pierre Bourrée, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle support de production, au sein de la direction fonction d'Appui
- Monsieur Francis Buirey, responsable du pôle FSA ISC, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Stéphane Champion, responsable du pôle innovation, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Claudine Caron, responsable du pôle GA et paie, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Fabrice Caron, responsable du pôle sécurité opérationnelle, environnement de travail, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Florent Castets, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS/stockage et sauvegarde, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur David Chalmel, responsable du pôle exploitation des environnements fabricants, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Brigitte Chantioux, responsable du pôle plan projet et architecture fonctionnelle, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs.
- Monsieur Daniel Clément, responsable du pôle sécurité et habilitations, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique



- Monsieur Gilles Compagny, responsable du pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Isabelle Coupois-Civel, responsable du pôle terminaux, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Nelly Courrier, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Alain Cunat responsable de pôle qualité , au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Emmanuel Dahan, responsable ad interim du pôle nouveaux marchés au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Madame Dominique Daguet, responsable du pôle pilotage SI, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils de la DSI au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Grégory Danquerque, responsable du pôle support post-production, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Eric Dein, responsable du pôle support application et gestion des changements, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Nicolas Delahaye, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Claude De Troy, responsable du pôle budget, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle coordination et suivi du service, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Jean-Marc Diss, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle VIP et solutions spécifiques, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise veille et support, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique,
- Monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance de l'offre de service, au sein de la direction des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Eric Dutilleul, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Philippe Duval, responsable du pôle téléphonie, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Danielle Ecault, responsable du pôle ingénierie des tests, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Cécile Faubladier, responsable du pôle CSIO et pilotage des services, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Denis Faussurier, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet au sein de la direction des ressources humaines et des compétences

- Madame Valérie Filleau, responsable du pôle PMO et animation des instances projet, au sein de la direction des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Gilles Fontès, responsable du pôle sécurisation et coordination des MEP, au sein de la direction production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Laetitia Giai Pron, responsable du pôle logistique, sécurité, immobilier, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Philippe Goetz, responsable du pôle support applicatif production, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Anissa Godard, responsable du pôle conduite de projet/conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Dany Grenda, responsable du pôle suivi des contrats de dématérialisation, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Laurent Guinard, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Fabien Gutierrez, responsable du pôle support technique production, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Eric Hamet, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Isabelle Hardy, responsable du pôle performance budgétaire, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Willy Henin, responsable du pôle gestion des centres de services, des contrats et des marchés, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle cohérence fonctionnelle, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Vincent Jaboeuf, responsable du pôle qualité, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle déploiement des versions SI au sein de la direction déploiement et relation clients
- Monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Martine Kauffmann, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Jean-Michel Labarre, responsable du pôle CDG fonctionnel, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Maryse Lartigues, responsable du pôle support technique de proximités, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Suzel Leduc, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Philippe Lemoine, responsable du pôle FSA web au sein de la direction multicanal

- Monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés d'investissement et de services managés au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Gérard Lorenc, responsable du pôle support application et gestion des changements, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Patrick Louet, responsable du pôle infrastructures, environnement de travail, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle relation clients opérationnelle, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Madame Nathalie Manuel, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Eric Mariage, responsable du pôle support, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Hervé Marion, responsable de pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Alain Medbou, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Stéphane Moïny, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Olivier Neau, responsable du pôle ingénierie des tests, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Sébastien Oblin, responsable du pôle pilotage des services, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur François Paris, responsable du pôle relation client opérationnelle, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conduite de projet, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Philippe Paumard, responsable du pôle formation au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite du projet au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Ghislaine Pech-Olivo, responsable du pôle ergonomie, au sein de la direction du plan, de l'architecture et de la transformation
- Monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de la vie au travail, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Pierre Perrin, responsable du pôle conception des produits et services au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Patrice Peyruse Lafargue, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle FSA dématérialisation, au sein de la direction multicanal
- Monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Ludowic Pouget, responsable du pôle FSA relation client opérationnelle au sein de la direction fonction d'appui,
- Monsieur Xavier Queyreau, responsable du pôle conduite de projet au sein de la direction des ressources humaines et des compétences

- Madame Aline Renan-Phimprachanh, responsable du pôle développement des compétences au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Pascal Richard, responsable du pôle cartographie technique, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Joël Rochoy, responsable du pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle gestion relation clients, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Eric Rousseau, responsable du pôle bench et capacité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Murielle Saurel, responsable du pôle développement managérial au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support technique de proximité, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CGG GSSI directions transverses et déplacements, au sein de la direction achat, performance et gouvernance
- Madame Christine Simon, responsable du pôle conception des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Sélim Souaid, responsable du pôle architecture technique, au sein de la direction production des services et de l'architecture technique
- Monsieur André Stambouliau, responsable du pôle ingénierie des tests et ingénierie et support technique au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Laurent Taraud, responsable du pôle ingénierie des tests, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Elisabeth Tarillon, responsable du pôle support de production, au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi et actifs
- Monsieur Frédéric Tessier, responsable du pôle administration et support des environnement fabricants, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique)
- Madame Marie To, responsable du pôle ressources et centres de service, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Madame Martine Varipatis, responsable ad interim du pôle appropriation et déploiement technique, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique
- Monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services, au sein de la direction des ressources humaines et des compétences
- Monsieur Thierry Viroulaud, responsable du pôle support de production, au sein de la direction offre de service entreprises
- Monsieur Jean Daniel Wendling, responsable de pôle au sein de la direction services et support de proximité
- Monsieur Henri Wrona, responsable du pôle coordination, au sein de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique

## Section II - Dispositions particulières

### Article IV - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur ad interim en charge de la direction achat, performance et gouvernance au sein de la direction des systèmes d'information, à

l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1°) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2°) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3°) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article 1.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
  - les bons de commande, quel que soit leur montant
  - les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'empêchement de monsieur Laurent Stricher et de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Michel Brouant de la direction de la production des services et de l'ingénierie technique de la direction des systèmes d'information, dans la limite de ses attributions.

#### **Article V - Travaux**

Délégation permanente est donnée à monsieur Philippe Dialinas, directeur de la direction des ressources humaines et des compétences et en tant que directeur ad interim en charge de la direction achat, performance et gouvernance à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1°) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2°) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3°) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

#### **Article VI - Direction adjointe achats et moyens généraux**

Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Collet, directeur adjoint de la direction achats et moyens généraux de la direction achat, performance et gouvernance à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1°) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2°) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans

le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- 3°) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
- les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
- les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
- ainsi que les actes emportant leur résiliation.

#### **Article VII – Ressources humaines**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Philippe Dialinas directeur en charge de la direction des ressources humaines et des compétences à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
  - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

#### **Article VIII – Abrogation**

La décision DSI n°2016-03 du 5 avril 2016 est abrogée.

#### **Article IX – Publication et entrée en vigueur**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 6 juin 2016.

Laurent Stricher,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information



## Décision Gu n°2016-05 DS Agences du 13 juin 2016

# Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Guyane,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article I – Placement et service des prestations

**§ 1** Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1°) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
  - 2°) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
  - madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
  - monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
  - madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)

- madame Nadia VERO, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, route de Baduel)

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article V à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1°) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directrice général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directrice général du 15 décembre 2009,
- 2°) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3°) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4°) signer les bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5°) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6°) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

#### **Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes**

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article V à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

#### **Article III – Conventions locales de partenariat**

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article V de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) initier et signer les conventions locales de subvention ;

- 3°) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

#### **Article IV – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences**

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article V de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

#### **Article V – Délégués permanents**

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 des articles I, II, III et IV, à titre permanent :

- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, route de Baduel)

#### **Article VI – Délégués temporaires**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article V de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article I et de l'article II :

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Géraldine Dubois, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia Ho-Kon-Tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Eugénie Soke, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Astrid Phinera, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- madame Marie-Alex Youssouf Loche, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Collery/Marengo

#### **Article VII – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, route de Baduel)
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Géraldine Dubois, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia Ho-Kon-TiaT, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Eugénie Soke, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Astrid Phinera, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- madame Marie-Alex Youssouf Loche, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Collery/Marengo

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 6 mois. .

**§ 3 – Remise de dette**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

- madame Reine ChatenaY, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, route de Baduel)
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Géraldine Dubois, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia Ho-Kon-Tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Eugénie Soke, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Astrid Phinera, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- madame Marie-Alex Youssouf Loche, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Collery/Marengo

**§ 4 – Admission en non valeur**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, route de Baduel)

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Géraldine Dubois, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia Ho-Kon-Tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Eugénie Soke, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Astrid Phinera, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni
- madame Marie-Alex Youssouf Loche, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Collery/Marengo

#### **§ 5 – Recours gracieux**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Guyane, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article

- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, route de Baduel)

#### **Article VIII – Abrogation**

La décision Gu n°2015-04 DS Agences du 9 juin 2016 est abrogée.

#### **Article IX – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Cayenne, le 13 juin 2016.

Firmine Duro,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Guyane

## Décision DG n°2016-64 du 14 juin 2016

# Composition et attributions des commissions paritaires nationales et locales

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi et notamment son article 4,

Vu la délibération n°2015-25 du conseil d'administration de Pôle emploi adoptée le 20 mai 2015,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Les commissions paritaires nationales et locales sont compétentes pour donner un avis sur les décisions individuelles prises en application des dispositions du décret n°2003-1370 susvisé qui prévoient leur consultation.

Sans préjudice des compétences dévolues par le décret n°2003-1370 susvisé, les commissions paritaires nationales n°1 à 4 sont informées des suites données par le directeur général aux instructions sollicitées par les agents des niveaux d'emplois concernés, à la suite d'un avis partagé émis par la commission paritaire locale lors de l'examen de leur situation.

### Article 2

Les commissions paritaires nationales et locales comprennent en nombre égal des représentants de l'Établissement et des représentants du personnel. Elles sont composées de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants.

### Article 3

La compétence par niveaux d'emplois des commissions paritaires nationales est définie de la manière suivante :

- Commission paritaire nationale n°1 : agents des niveaux d'emplois I bis et I ;
- Commission paritaire nationale n°2 : agents du niveau d'emplois II ;
- Commission paritaire nationale n°3 : agents du niveau d'emplois III ;
- Commission paritaire nationale n°4 : agents du niveau d'emplois IVA ;
- Commission paritaire nationale n°5 : agents des niveaux d'emplois IVB, VA et VB.

Le nombre des membres titulaires représentant le personnel aux commissions paritaires nationales est défini comme suit :

- Commission paritaire nationale n°1 : trois élus titulaires ;
- Commission paritaire nationale n°2 : six élus titulaires ;
- Commission paritaire nationale n°3 : trois élus titulaires ;
- Commission paritaire nationale n°4 : trois élus titulaires ;
- Commission paritaire nationale n°5 : trois élus titulaires.

### Article 4

Il est institué auprès de chaque directeur régional, du directeur général adjoint des systèmes d'information et du directeur du Siège, des commissions paritaires locales uniques aux niveaux d'emplois I à IVA.



Le nombre des membres titulaires représentant le personnel aux commissions paritaires locales uniques visées au présent article est défini comme suit, en fonction des effectifs d'agents relevant des dispositions du décret n°2003-1370 susvisé :

- De 1 à 100 agents : deux élus titulaires et deux suppléants ;
- De 101 à 200 agents : trois élus titulaires et trois suppléants ;
- De 201 à 300 agents : quatre élus titulaires et quatre suppléants ;
- De 301 à 400 agents : cinq élus titulaires et cinq suppléants ;
- De 401 à 1000 agents : six élus titulaires et six suppléants ;
- De 1001 à 1100 agents : onze élus titulaires et onze suppléants ;
- De 1101 à 1200 agents : douze élus titulaires et douze suppléants ;
- A partir de 1201 agents : treize élus titulaires et treize suppléants.

#### **Article 5**

Les membres représentant le personnel aux commissions paritaires nationales et locales sont élus pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Les membres représentant l'Etablissement aux commissions paritaires nationales sont désignés par le directeur général, ceux représentant l'Etablissement aux commissions paritaires locales sont désignés par le directeur régional, le directeur général adjoint des systèmes d'information ou le directeur du Siège suivant les cas.

Pour l'application des dispositions du présent article, l'Etablissement peut désigner parmi l'ensemble des agents de Pôle emploi, sans distinction de leur statut, les agents qui le représentent aux commissions paritaires nationales ou aux commissions paritaires locales.

#### **Article 6**

La présente décision s'applique pour les opérations électorales organisées à compter des élections renouvelant en 2017 le mandat des représentants du personnel aux commissions paritaires nationales et locales.

La présente décision prend effet à la date du prochain renouvellement des commissions paritaires nationales et locales. Elle abroge à compter de cette date toutes les dispositions antérieures qui ont le même objet.

Fait à Paris, le 14 juin 2016.

Le directeur général  
Jean Bassères

**Décision DG n°2016-65 du 14 juin 2016**

**Décision modifiant la décision n°2015-100 du 14 septembre 2015 relative à la prorogation du terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales**

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu les articles L. 5312-1 et suivants du code du travail,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à « la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral »,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et notamment son article 4,

Vu la délibération n°2015-25 du conseil d'administration de Pôle emploi adoptée le 20 mai 2015,

Vu la décision n°2015-100 du 14 septembre 2015 relative à la prorogation du terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales,

Vu la décision n°2015-128 du 9 novembre 2015 modifiant la décision n°2015-100 du 14 septembre 2015,

**Article premier**

L'article 1 de la décision n°2015-100 du 14 septembre 2015 relative à la prorogation du terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales est rédigé comme suit :

« Le terme des mandats en cours des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales est prorogé jusqu'à la proclamation des résultats des prochaines élections aux commissions paritaires de Pôle emploi, et au plus tard jusqu'au 28 février 2017. »

**Article deuxième**

La décision n°2015-128 du 9 novembre 2015 modifiant la décision n°2015-100 du 14 septembre 2015 relative à la prorogation du terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales est abrogée.

Fait à Paris, le 14 juin 2016.

Le directeur général,  
Jean Bassères